

**Le statut de la langue française dans le
nouveau programme du cycle moyen**
Cas du programme de la 4^{ème} année moyenne

Wafa ROKIBA

Université Hassiba Benbouali de Chlef, Algerie

wafaarokiba@gmail.com

Reçu le 06/07/2022 Accepté le 23/03/2023 Publié le 20/04/2023

Résumé :

L'enseignement / apprentissage d'une langue étrangère en Algérie a pour objectif d'installer une compétence communicative qui va permettre à l'apprenant d'entrer en contact avec des étrangers. Ceci a souvent posé problème pour les apprenants algériens surtout quand il s'agit de l'apprentissage du français. À signaler que l'enseignement d'une langue étrangère devrait être différent de celui de la langue maternelle en matière de compétences à faire acquérir et de contenu à enseigner. Cette contribution a pour but de voir à quel point le programme du français de la 4^{ème} année en Algérie est compatible avec le statut de la langue en question. Pour ce faire, nous avons procédé à une analyse qualitative qui consiste à comparer le programme algérien au programme français.

Mots clés : FLE - FLM – interculturel – programme- communication

Abstract:

The teaching / learning of a foreign language in Algeria aims to install a communicative competence that will allow the learner to come into contact with foreigners. This has often posed a problem for Algerian learners, especially when it comes to learning French. It should be noted that the teaching of a foreign language should be different from that of the mother tongue in terms of skills to be acquired and content to be taught. This contribution aims to see to what extent the French program of the 4th year in Algeria is compatible with the status of the language in question. To do this, we carried out a qualitative analysis which consists in comparing the Algerian program to the French program.

Keywords: French as a foreign language - French mother language - intercultural - program – communication

Introduction

Parmi les missions assignées à l'école algérienne, figurent celles qui visent à construire un citoyen qui est en mesure de s'ouvrir sur le monde et sur l'universalité. Cette finalité pourrait être atteinte par le biais de la maîtrise des langues étrangères qui est considérée de nos jours comme un objectif incontournable. Afin de garantir la réussite des apprenants et d'améliorer le système scolaire, le ministère de l'éducation nationale a opté pour une nouvelle réforme en 2000 qui avait pour but de lutter contre l'échec et d'accéder à des nouvelles perspectives. De ce fait, l'enseignement du français au cycle moyen vise à installer chez l'apprenant une compétence de communication lui permettant d'entrer en contact avec des étrangers.

En dépit des orientations et des changements adoptés dans le cadre de ce nouveau paradigme, l'enseignement du français ne cesse de rencontrer des dysfonctionnements surtout en termes de résultats obtenus par les apprenants.

Rappelons que selon la loi d'orientation de 2008 portant sur l'éducation nationale, le français est considéré comme langue étrangère dans le système éducatif algérien, donc son mode d'appropriation devrait être différent de celui de la langue maternelle, puisque « *l'enseignement du FLE est généralement conçu comme distant de l'enseignement du FLM* » (Cadet & Guérin, 2012). À partir de cela, nous avons choisi de nous intéresser au programme scolaire algérien en le remettant en question pour voir si l'échec constaté est dû à la confusion entre le FLE et le FLM lors de l'élaboration du programme scolaire.

Donc, ce travail aura pour but de répondre essentiellement à la question suivante :

Dans quelle mesure la conception du programme algérien de français est compatible avec le statut du français comme langue étrangère en matière de compétences à installer et d'objectifs à atteindre ?

Partant de cette problématique, des hypothèses qui se mettent en exergue :

- Le programme scolaire algérien est axé exclusivement sur le savoir communicatif.
- Dans le programme du français en Algérie, plutôt que le culturel, c'est l'aspect interculturel qui est pris en charge.
- Dans le programme algérien, c'est le choix méthodologique propre à l'enseignement du FLE qui est préconisé.

La partie théorique de notre travail de recherche était scindée en deux chapitres. Le premier a porté sur la notion de statut d'une langue et le statut du français dans les textes officiels. Quant au deuxième chapitre, nous nous sommes intéressée au concept du FLE et du FLM ainsi qu'à leurs caractéristiques

1. Qu'est-ce que le FLM

FLM est l'abréviation du français langue maternelle, c'est le français qu'on enseigne à des natifs, à des personnes qui le parlent dans leur milieu familial et social dès leur petite enfance. Dans le cadre de français langue maternelle, la langue en question est considérée comme étant un objet et un outil d'apprentissage. Les apprenants vont réfléchir sur la grammaire, la conjugaison et le lexique de la langue, il s'agit d'un apprentissage qui porte essentiellement sur les mécanismes de la langue.

Il est évident que dans la présente recherche, le terme langue maternelle est signifiant de celui de langue première (dans le contexte français) ; Car le français, ici, recouvre les trois situations linguistiques possibles :

- La première situation est celle qui concerne le français acquis dans le milieu familial de l'enfant, on parle d'un apprentissage naturel et par acquisition.

- La deuxième situation dans laquelle le français est considéré comme langue première, est d'ordre sociopolitique c'est-à-dire que la langue française est la langue officielle du pays. Et que tous les individus de la société partagent le même code de communication qui est le français.
- En ce qui concerne la troisième situation, celle-ci concerne le système éducatif où le français est la langue d'enseignement, cela signifie que toutes les matières scolaires s'enseignent en français

1.1. Les spécificités de la didactique du FLM

Dans ce volet, nous allons mettre en évidence quelques spécificités de l'enseignement des langues premières en nous basant sur le travail de Claude Simard, (1997) qui s'intitule « élément de didactique du français langue première », et ceci après avoir confirmé que la langue française dans le contexte français correspond à la conception de langue première.

1.1.1. Le savoir métalinguistique

Outre l'acquisition de la langue en tant que moyen de communication, Simard, (1997) précise que le domaine de la didactique du FLM doit impérativement prendre en considération le savoir métalinguistique, on notera à titre d'exemple, toutes les connaissances qu'on peut avoir sur le langage.

1.1.2. Les enjeux culturels

Selon Claude Simard (1997), les enjeux culturels dans le cadre de l'enseignement de la langue première ne se limitent pas à faire apprendre aux apprenants comment parler, lire et écrire mais ils tentent également à développer leur esprit. Cet objectif se réalise dans ce cas à travers l'étude de la littérature. Notons que l'enseignement de la littérature est envisagé selon deux perspectives, l'une est orientée vers l'acquisition des connaissances et des savoirs sur la littérature en elle-même c'est à dire avoir des

connaissances sur les œuvres, les écrivains, les mouvements et les courants littéraires et l'autre relève du domaine de la pratique. Elle vise à mettre en place des pratiques culturelles tout en s'inspirant de la littérature.

2. Qu'est-ce que le FLE

Il est bien entendu que le français langue étrangère (FLE) s'adresse aux apprenants non natifs voulant apprendre le français dans un cadre institutionnel. D'un point de vue didactique, c'est un français appris et enseigné à l'école comme une matière scolaire.

Selon Cuq et Gruca, (2003 : 94) :

« Le français est donc une langue étrangère pour tous ceux qui ne le reconnaissent pas comme langue maternelle, entrent dans un processus plus ou moins volontaire d'appropriation, et pour tous ceux qui, qu'ils le reconnaissent ou non comme langue maternelle, en font l'objet d'un enseignement à des parleurs non natifs. »

Cette conception de Cuq et Gruca nous amène à opposer le FLE au FLM, ainsi, du moment où le FLM est considéré comme langue d'enseignement, le FLE de son côté constitue un objet d'enseignement et d'apprentissage.

Ajoutons également que dans le domaine de la didactique, l'apprentissage du FLE ne se contente pas uniquement de connaître son système linguistique, car il est généralement appris pour répondre à des besoins de communication, de ce fait plusieurs chercheurs se sont mis d'accord que dans le cadre de l'enseignement d'une langue étrangère, il est recommandé de mettre tout savoir linguistique au service de la communication. Dans ce sens Henri Besse a dit : « Nous voulons enseigner à parler et à écrire français et non enseigner le contenu des grammaires. » (Besse, 1974 : 39). C'est-à-dire qu'on n'enseigne pas les éléments linguistiques pour eux-mêmes mais pour les utiliser à des fins communicatives.

De ce fait, apprendre le français langue étrangère signifie l'installation d'une compétence de communication chez les apprenants, sans oublier que l'enseignement d'une langue ayant un statut de langue étrangère se caractérise par la prise en compte de l'interculturel parce que la langue en général est véhiculaire de sa culture.

3. Méthodologie

1.2. La pré-enquête

Il est important de signaler que la présente étude est née du constat négatif à propos du niveau scolaire des apprenants. Pour l'éprouver, nous avons eu recours aux résultats de l'examen officiel (BEM) ces dernières années, ainsi que nous avons fait un questionnaire adressé aux enseignants du moyen afin d'appuyer ce constat.

Pour ce faire, nous avons établi un questionnaire qui a pris une série de questions fermées et ouvertes destinées aux enseignants.

Cette pré-enquête par questionnaire vise à vérifier :

- Si les apprenants éprouvent des difficultés en matière de l'apprentissage du français.
- Où réside la difficulté ?

1.3. Présentation du corpus

Notre corpus retenu est constitué essentiellement du programme scolaire algérien de la 4^{ème} année moyenne et du programme scolaire français de la 3^{ème} année moyenne.

1.4. La démarche d'analyse

Afin de répondre à notre question de recherche nous avons procédé à une analyse qualitative, nous avons tout d'abord analysé le programme algérien en termes de compétences et d'objectifs d'apprentissage, de contenus et enfin en termes du profil de sortie, pour effectuer cette analyse nous avons construit une grille d'analyse en fonction d'un certain

nombre de critères que nous avons définis à partir de la distinction établie entre le FLE et le FLM entre autres :

- Le savoir linguistique / Le savoir communicatif.
- L'aspect culturel / L'aspect interculturel.
- Le choix méthodologique adopté.

Nous avons opté pour la même démarche quant à l'analyse du programme français. Puis nous avons fait une étude comparative entre les résultats de notre analyse pour voir justement à quel point les concepteurs du programme algérien ont pris en considération le statut de la langue lors de l'action de l'élaboration.

4. Résultats et discussion

Il ressort de l'analyse des deux programmes en termes des critères précédemment définis les résultats suivants :

En ce qui concerne le premier critère : savoir communicatif / savoir linguistique :

Les deux programmes ne visent pas à installer les mêmes compétences ; d'ailleurs le programme algérien se focalise beaucoup plus sur tout ce qui est savoir communicatif, ce qui est tout à fait normal, parce que dans le cadre de la didactique des langues étrangères, ce qui devrait être privilégié est bien entendu l'aspect communicatif de la langue. En conformité avec les travaux de nombreux chercheurs tels que : Daniel Coste (1978), Michael Canale et Merrill Swain (1980) et Sophie Moirand (1982), l'objectif primordial de l'enseignement d'une langue étrangère est l'installation d'une compétence communicative contrairement à ce que nous avons trouvé dans le programme français qui privilégie les deux types du savoir en parallèle. En effet, dans le volet qui concerne les compétences travaillées, ce qui est mis en valeur est le savoir linguistique, il privilégie tout ce qui fait référence à

une réflexion et un savoir sur la langue ; comme le dit Daniel Coste (1978) :

La compétence de communication n'a pas à être acquise puisqu'elle existe déjà dans la communauté de langue première, il suffit de se doter d'une compétence linguistique nouvelle qu'on insérera dans la compétence de communication déjà acquise.

Nous ajoutons également, qu'il y a plus de compétences à faire acquérir dans le cadre de l'enseignement du FLM par rapport au programme algérien, et cela nous paraît compréhensible dans la mesure où le français reste la langue maternelle des apprenants, raison pour laquelle nous constatons que le programme français est adapté au statut.

Examen du deuxième critère : l'aspect culturel / l'aspect interculturel.

En faisant la comparaison entre les deux programmes, nous remarquons que les aspects culturels et interculturels sont intégrés dans l'enseignement du français langue maternelle (dans le contexte français) néanmoins dans le programme algérien nous avons remarqué que la dimension interculturelle est complètement évacuée, sachant que dans le domaine de la didactique des langues, on ne peut pas séparer la langue de sa culture, elles sont indissociables.

En outre, les apprenants, possédant une langue maternelle autre que le français, sont généralement confrontés à deux cultures différentes raison pour laquelle il semble impossible de faire abstraction à l'aspect interculturel en classe d'une langue étrangère. Mais plutôt, il faudrait développer des habiletés interculturelles permettant aux apprenants d'accroître leurs capacités à apprendre une langue étrangère, car ceci permet d'améliorer le niveau de compréhension entre deux sociétés différentes en évitant toute sorte de malentendu et de dépasser les préjugés, dans ce sens Claud Clanet (1986 : 141) affirme que le : « *repérage de ses propres représentations et travail dans une*

perspective de dépassement de bocages ou de préjugés ». De ce fait, le programme algérien dispose des limites en matière de contenus interculturels ce qui pourrait influencer d'une manière ou d'une autre sur la compétence communicative chez l'apprenant du FLE car selon Porcher (1996 : 250) : « *l'interculturel est au cœur des apprentissages communicatifs* », c'est-à-dire que afin d'installer une véritable compétence communicative qui constitue l'objectif primordiale de l'enseignement d'une langue étrangère, on ne peut pas se passer de la dimension interculturelle qui est devenue aujourd'hui une nécessité et un passage obligé dans l'apprentissage des langues étrangères.

Troisième critère : le choix méthodologique.

Après avoir analysé les deux programmes scolaires, nous pouvons affirmer que les deux programmes en question se réclament de la même approche qui est l'approche par compétence, sachant que cette approche n'est pas propre ni à l'enseignement des langues maternelles ni à celui des langues étrangères. Elle est adoptée dans l'enseignement de toutes les disciplines scolaires. Donc les deux programmes scolaires disposent le même choix méthodologique. Cela nous amène à réfléchir sur ce qui peut être changé si nous nous référons aux méthodes dites FLE dans l'enseignement du français en Algérie entre autres : la méthode Alter ego, Café crème et libre-échange.

Conclusion

À travers cette recherche s'inscrivant essentiellement au croisement de plusieurs disciplines à savoir la didactique du FLE, la sociolinguistique et les sciences de l'éducation, nous avons voulu montrer à quel point le programme scolaire est compatible avec le statut officiel attribué à la langue française en Algérie en matière de compétences à installer et d'objectifs à atteindre.

Les résultats obtenus nous ont permis de confirmer que le programme est axé exclusivement sur le savoir communicatif et ceci après avoir analysé les compétences, les objectifs, le profil de sortie et les contenus tels qu'ils se manifestent dans le document officiel. Nous avons trouvé que ce sont des compétences qui relèvent de la communication. Quant à la deuxième hypothèse, qui stipule que le programme algérien privilégie l'aspect interculturel, elle a été infirmée parce qu'aucun contenu interculturel n'est inclus dans le programme. En ce qui concerne la troisième hypothèse, celle-ci a été également infirmée dans la mesure où les choix méthodologiques retenus ne sont pas propres à l'enseignement des langues étrangères, mais il s'agit de l'approche par compétence qui est adoptée dans l'enseignement de toutes les matières à savoir le français dans tous ses statuts sociolinguistiques (langue maternelle, langue seconde, langue étrangère...).

De ce fait, nous pouvons dire que le programme algérien est compatible avec le statut de la langue en question uniquement en matière du type de savoir qu'on veut transmettre aux apprenants algériens. En outre, nous y avons relevé une incompatibilité avec les directives de la loi d'orientation concernant l'adoption de l'approche interculturelle dans l'enseignement du français en Algérie.

Notre recherche présente des limites dans la mesure où nous pensons que nous n'avons pas pu tout explorer. En effet, nous aurions voulu analyser la manière dont s'enseignent toutes les activités de langue à savoir la grammaire, le vocabulaire, la conjugaison... sachant que notre travail a porté essentiellement sur les documents officiels alors que l'analyse des activités nécessite une observation des pratiques pédagogiques, chose que nous comptons mener dans le cadre d'une recherche ultérieure

Des perspectives sont également possibles permettant de faire l'objet de recherches ultérieures et d'interroger les

concepteurs de programmes. Dans un premier lieu, nous proposons d'élaborer un cadre maghrébin de référence pour l'enseignement des langues en tant que document de référence contextualisé permettant d'élaborer des programmes adaptés au contexte dans lequel s'enseigne la langue étrangère tout en prenant conscience du fait qu'il s'agit d'apprenants possédant une langue de référence. Dans un second lieu, tout en admettant que le programme scolaire est compatible avec le statut de la langue en termes de compétences et d'objectifs, pourquoi ne pas s'inspirer également des méthodes FLE dans la conception des programmes, lesquelles méthodes sont axées exclusivement sur le savoir communicatif.

Références bibliographiques

- CIANET, C., (1986), *L'interculturel, Introduction aux approches interculturelles en éducation et en Sciences humaines*, Toulouse : Service des publications, Université de Toulouse-Le Mirail, 236p.
- COSTE, D., (1978), «Lecture et compétence de communication», *le français dans le monde*, n°141, 25-34, Paris : CLE International.
- CUQ, J.-P., et GRUCA, I., (2003), *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris : PUG, 482p
- GADET, L., et GUERIN, E., (2012). «FLM, FLE, FLS, au-delà des catégories». *Le français aujourd'hui*. n°176, 3-8. Armand Colin.
- PORCHER, L. (1996). Apprentissages linguistiques et compétences interculturelles. In : DEMORGON, J. et LIPIANSKY, E. M. Dirs. *Guide de l'interculturel en formation*. Paris : Retz.
- SIMARD, C., (1997), *Éléments de didactique du français langue première*, Bruxelles : De Boeck, 189p.

Documents officiels

Bulletin officiel de l'éducation nationale : loi d'orientation sur l'éducation nationale n°08 - 04 du 23 janvier 2008, Journal officiel, Repéré à : <http://www.education.gov.dz/wpcontent/uploads/2015/02/loi0804Fr.pdf>, Consulté le 10.06.2020.

Commission Nationale des Programmes, Programme de français quatrième année moyenne, repéré à : <http://annaba1.e-monsite.com/medias/files/francais-4e-annee-moyenne.pdf>, consulté le : 24.08.2021.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, (2021), Programme d'enseignement-cycles des approfondissements (5e, 4e, 3e)- cycle4, repéré à : http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/62/8/ensel169_annexe3_985628.pdf, consulté le : 24.08.2021.